

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15
En N^o. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N^o 625, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE

On écrit de Berlin, le 19 octobre : « La sœur de Mgr. de Dunin est venue ici pour demander en haut lieu la permission d'aller aider son frère dans sa captivité et d'alléger ainsi son sort. Jusqu'ici M. de Rochow, ministre de la police, lui refuse cette faveur. (G. d'Augsb.)

— On écrit d'Alexandrie, le 6 octobre : « Soliman-pacha (Selves) est en disgrâce complète. Les troupes qui étaient sous son commandement l'ont abandonné sur l'ordre direct d'Ibrahim-pacha et ont pris d'autres cantonnements. De manière que leur chef se trouva tout-à-fait abandonné. Il s'est retiré dans ses terres près de Saïda.

— On lit dans la Gazette de Brème : Par ordre supérieur, on vient de défendre dans le Hanovre toute réunion dans les lieux publics, à moins qu'il n'y ait nécessité absolue, ou qu'elle ne soit autorisée par la constitution (par quelle constitution?) Dans les villes comme dans les campagnes, tout cabaretier ou traiteur ne peut, à peine d'une amende considérable, préparer aucun repas pour une société dans laquelle se trouveraient des personnes étrangères, sans en prévenir l'autorité; il ne peut non plus, sans une permission préalable, ni traiter des convives étrangers qui le lui auraient demandé, ni même les inviter de son propre mouvement. L'amende sera doublée contre celui qui enfreindrait la défense que lui aurait faite l'autorité; on pourra, selon les circonstances, ordonner la fermeture de l'auberge.

M. Erleben, bailli d'Osnabruck, homme intègre, vient tout récemment encore de protester d'une manière énergique contre des ordres réitérés, venus de Hanovre, d'instruire criminellement pour des causes les plus futiles.

FRANCE. — Paris, le 29 OCTOBRE.

Outre les mises en liberté effectuées la semaine dernière, la commission des mises en liberté de la cour des pairs a, dit-on, prononcé l'élargissement d'environ cinquante détenus, qui demain ou après demain verront le terme de leur captivité. Il resterait alors dans les prisons une soixantaine de prévenus, parmi lesquels la cour des pairs, statuant comme chambre des mises en accusation, aurait à décider définitivement quels sont ceux qui figureraient comme accusés au jour du débat public.

— Nous continuons à trouver dans la Guyenne, sur la politique que l'on suit à l'égard de l'Espagne constitutionnelle, des révélations bonnes à enregistrer.

Le Moniteur de Paris et tous les journaux dynastiques publient comme officielle, dit la feuille carliste, la reconnaissance d'Isabelle II par le roi de Hollande, et ils donnent à cet acte une grande importance. Nous pouvons assurer qu'il ne s'agit, dans tout cela, que du rétablissement des relations commerciales. D'après nos correspondances de La Haye, cette démarche a un but politique qui ne tardera pas longtemps à se découvrir.

— On lit dans l'Ami de la Religion : Le prince Marc-Antoine Borghèse, regrettant de ne pouvoir donner au peuple romain les fêtes accoutumées dans sa ville, à l'exemple de son père mort cette année, a voulu doter une fille de chacune des paroisses de Rome, et en a laissé le choix aux curés respectifs. Le 4 octobre, fête de St-François d'Assise, qui était le nom de son père, il a fait réunir ces filles au nombre de quarante-quatre, et toutes habillées de noir et à ses frais, pour assister dans la chapelle de la famille, à Sainte-Marie-Majeure, à un service pour son père. M. le cardinal Patrizi a dit la messe et a donné la communion. Elles ont toutes reçu leur billet pour toucher leur dot, et ont comblé leur bienfaiteur de bénédictions.

— On écrit de Londres que lord Palmerston vient d'envoyer

aux cabinets de St.-Petersbourg, de Vienne et de Berlin, une note dans laquelle il fait connaître les concessions que l'Angleterre croit pouvoir faire au nom de la Turquie au vice-roi d'Égypte en engageant ces puissances à entrer dans ses projets.

On sait déjà depuis quelques jours à Paris que ces concessions consistent à accorder à Méhémet-Ali, indépendamment de l'Égypte le Pach.lik de Saint-Jean-d'Acre. La Mecque et Médine resteraient, seules, soumises au gouvernement de la Porte Ottomane.

Le cabinet de St-James avait engagé le gouvernement français à se prononcer sur ces propositions, mais on dit qu'il a été répondu dans des termes assez ambigus qu'il ne pouvait pas y adhérer, attendu que dans le cas où Méhémet-Ali refuserait de se soumettre à ces conditions, la France ne pourrait pas adopter les mesures coercitives vers lesquelles semblent incliner les autres cabinets.

Une nouvelle expédition militaire vient d'être entreprise dans l'Algérie. Voici en quels termes l'annonce le Moniteur :

« Nous recevons, en date du 18 octobre, des nouvelles des troupes qui, sous les ordres du maréchal Valée, se sont portées dans l'ouest de la province de Constantine pour compléter l'occupation de cette province et ouvrir des communications de Sétif à Bougie.

« M. le duc d'Orléans a voulu prendre part aux travaux et aux fatigues de l'armée, comme il s'était autrefois associé à ses dangers, et il a demandé, sous les ordres du maréchal, un commandement dans cette expédition, qui a pour but d'affermir la domination française dans cette partie de l'Algérie. Les troupes se sont mises en marche le 16 octobre, formant deux divisions; la première sous les ordres de M. le duc d'Orléans; la seconde sous les ordres du général Galbois.

« Pendant l'absence du général Galbois, le colonel Levasseur, du 22^e de ligne, a pris le commandement supérieur de Constantine et des camps. M. le duc d'Orléans, en quittant Constantine le 16, à 9 heures et demie du matin, a retrouvé cette même foule qui l'avait accueilli à son arrivée avec des cris de joie, et qui à son départ faisait des vœux pour son heureux voyage.

« S. A. R. est arrivée à Milah le 17. Partout sur sa route, comme au commencement du voyage, les populations indigènes accouraient saluer le fils du roi, et les chefs des tribus venaient avec empressement faire leur soumission.

« En approchant de Milah, le prince a trouvé une grande députation des chefs de tout le Ferjanah, présentée par Ben-Amelout-Halifa, et on a pu remarquer parmi eux Ben-Azedy, chef kabyle. La suite de ce dernier étant nombreuse, il amenait un troupeau et des provisions de toutes sortes pour le prince. Sa démarche a produit un grand effet; on peut la regarder comme un pas important devant amener la soumission des Kabyles; car non-seulement c'était la première fois que Ben-Azedy paraissait au milieu des chrétiens, mais il n'avait même jamais voulu reconnaître le pouvoir des Turcs.

« C'était à Milah, en avant de la ville et sur la route de M-Allah, que les troupes devaient se réunir. Le corps d'expédition, une fois organisé, est parti de la ferme sur l'épaulé, la pioche à la main, tout prêt à défendre les grands et importants travaux qu'il allait exécuter sous la direction d'un maréchal de France et auxquels le prince royal allait prendre une active part. »

On écrit de Bayonne, 25 octobre :

Espartéro a mandé à Pampelune que l'on dirigeait sur Saragosse tous les moyens de transport. D'un autre côté il négociait toujours avec les chefs aragonais.

La séduction employée avec succès vis-à-vis de Maroto, lui parait une arme plus avantageuse que le canon et la mousqueterie. Déjà les routes ont été rendues presque partout impraticables pour la grosse artillerie. Cabrera a réuni dans ses forte-

resses des approvisionnements pour une année, tandis que le reste du pays dévasté ne peut offrir aucune ressource à Espartéro. Ce général vient de mettre en réquisition toutes les charrettes et toutes les bêtes de trait et de somme dans les environs de Pampelune; elles doivent être dirigées sur Saragosse.

— D'après les journaux de Barcelonne, l'attaque des carlistes sur Copons a échoué. Les miliciens nationaux réfugiés sur plusieurs points ont tenu bon sans vouloir se rendre, et en faisant éprouver aux factieux une perte considérable. Cette héroïque fermeté a donné le temps à Borso di Carmini d'aller le 15 les délivrer avec 1500 hommes, et de revenir à Igualada presque aussitôt, après avoir laissé trois compagnies à Copons.

HOLLANDE.

Hier, la seconde chambre des états-généraux, dans une séance à huis-clos, a délibéré longuement sur le projet d'adresse en réponse au discours du trône, qui lui a été présenté par la commission ad hoc. Le paragraphe relatif aux finances a donné lieu surtout à des discussions. Elle a adopté cette adresse et l'a renvoyée à la première chambre qui en délibérera aujourd'hui.

— Voici le projet de budget des voies et moyens présenté aux états-généraux pour couvrir les dépenses comprises au budget de 1840 :

Art. 1^{er}. Seront employés à faire face aux dépenses comprises dans le budget de 1840 :

- 1^o Les contributions directes et indirectes de l'état, les accises et les droits ci-dessous nommés, tels qu'ils sont réglés actuellement ou tels qu'ils le seront plus tard par de nouvelles dispositions. a. La contribution foncière y compris deux cents additionnels. b. La contribution personnelle. c. Les droits de patente. d. Les accises. e. Le droit de timbre et de succession. f. Le droit d'enregistrement, les droits de greffe et d'hypothèque. g. Les droits d'entrée et de sortie, les droits de tonnage, les péages maritimes, les droits de feux, de balise, de navigation et de reconnaissance. h. Les droits de garantie sur les ouvrages d'or et d'argent.

- 2^o Les postes.
- 3^o La loterie.
- 4^o La chasse et la pêche.
- 5^o Les cents additionnels sur le principal des contributions, accises et droits, à savoir : a. Huit cents additionnels sur la contribution foncière, y compris deux cents additionnels, qui, d'après la loi du 12 juillet 1821, ont pu être prélevés pour les communes, et qui seront perçus au profit de l'état. b. Cinq cents additionnels sur la contribution personnelle. c. 5 cents additionnels sur le droit de patente. d. 25 cents additionnels des accises sur le sucre, le vin, les boissons distillées indigènes et étrangères et le bétail abattu, y compris le timbre collectif qui s'y rapporte, et sur les billets de transport pour toutes les accises. e. Cinq cents additionnels des accises sur le sel, le savon, les bières, les vinaigres, la tourbe et la houille, comme sur le timbre collectif qui s'y rapporte. f. Vingt-cinq cents additionnels sur les droits de timbre et de succession. g. Dix cents additionnels sur les droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèque.

6. Les revenus des domaines de notre bien-aimé fils prince Frédéric des Pays-Bas, transférés par la loi du 25 mai 1816.

7. Les produits des biens à vendre, les revenus extraordinaires et tous les autres bénéfices éventuels.

8. En remboursement de 11,220,000 fl. provenant des possessions d'outre-mer.

9. L'excédant du produit des revenus de l'état pendant l'année 1837.

10. Une somme de 600,000 fl. que les crédits votés pour 1838 rapporteront au-delà des prévisions du budget.

Art. 2. Seront employés à pourvoir aux pensions extraordinaires

Feuilleton.

HISTOIRE ANECDOTIQUE DU XIX^e SIECLE.

GRIMOD DE LA REYNIÈRE.

Je ne sais plus le nom de ce grand homme de l'antiquité que les trophées de Milvade empêchaient de dormir, mais quel qu'il fût, ses propres succès, assurément, nuisaient à son sommeil, pour le moins autant que la gloire de son rival. Une fois qu'un homme a trouvé dans sa vie une idée heureuse, il n'a guère que celle-là : aussi il s'efforce de la surpasser, il la tourne sous toutes les faces, il la pétrit sous toutes les formes, il la triture, il la polit il l'use, et d'un diamant d'une valeur inestimable, il finit presque toujours par faire d'insignifiantes petites pierres inaperçues et sans valeur réelle. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple entre mille, Grimod de la Reynière ne rêvait qu'aux moyens de raviver sa réputation d'originalité par un repas qui surpassât ou qui égalât du moins le fameux souper-collation donné chez son père; et il tourmentait son esprit à faire un pendant à cette scène sans exemple. Un jour donc, Mademoiselle Contat sa maîtresse, et la plupart des acteurs de la Comédie-Française reçurent une invitation à dîner : comme on dinait de la manière la plus recherchée et la plus exquise chez Grimod de la Reynière, chacun s'efforça de se rendre à l'invitation. Le repas fut gai, Grimod en fit les honneurs avec l'amabilité caustique qui lui était ordinaire, immola par des plaisanteries fines et déliées les uns aux autres, et parla plusieurs fois d'un dessert de nouvelle invention qu'il leur destinait. Quand le vin de Champagne eut convenablement animé les têtes pour l'exécution de son dessein, il se mit à parler du marquis de Sade et des abominations commises par ce monstre; il prit à cœur de le justifier, prétendit qu'il y avait de grandes jouissances dans le crime, et ajouta qu'il serait fort amusant d'empoisonner trente personnes dans un dîner, de leur dire, et de faire apporter les cercueils dans lesquels ils devaient dormir à tout jamais, en se levant de table. Là-dessus, les portes s'ouvrirent et les domestiques entrèrent chargés de bières qu'ils placèrent derrière chacune des personnes. Rien n'y manquait, ni le suaire, ni le rameau de buis, ni les vis pour fermer le cercueil; mais la plaisanterie obtint peu de succès. Les femmes eurent peur et se fâchèrent; les hommes firent; on trouva la chose de

mauvais goût, et qui pis est, on en parla peu. Grimod resta de mauvaise humeur pendant plus de six mois, et se mit à chercher dans la littérature des consolations à son échec : il publia successivement :

Lettres d'un voyageur à son ami sur la ville de Marseille.

Lettres philosophiques à Mercier sur la ville de Lyon.

Peu de choses, idées sur Molière, Racine, Crébillon, Piron, etc. Et par suite de son système de ressasser deux ou trois fois la même idée :

Moins que rien, suite à peu de choses.

Puis enfin l'Alambic littéraire.

Et enfin le fameux Almanach des gourmands servant de guide dans les moyens de faire bonne chère par un vieil amateur.

Ce livre, qu'on lit encore tous les jours, est assurément une œuvre spirituelle s'il en fut jamais, et obtint un succès sans exemple, mais que l'on s'explique facilement, quand on songe à ce qu'était la littérature à cette époque. On le comprend : à ces femmes que la fortune de leur mari jetait quelquefois de l'échoppe d'une ravaudeuse, ou du mulet d'une cantinière, à la cour des Tuileries; à ces braves sabreurs qui, de conscrits réfractaires ou de garçons d'auberge, passaient généraux, princes et rois, il fallait des livres insignifiants et gaillards, comme les romans de Pigault-Lebrun, ou des ouvrages comme l'Almanach des gourmands qui se fissent pardonner la finesse attique de leur forme par la trivialité du fond. Donc, l'Almanach des gourmands obtint jusqu'à trois éditions tirées à des nombres considérables et parut de 1805 à 1812 en huit volumes in-12, avec gravures. Chacune des livraisons était dédiée à l'une des célébrités gastronomiques et culinaires du temps : d'abord à l'archi-chancelier Cambacérès, qui traitait ses convives d'une manière si royale; puis ensuite à d'Aigrefeuille de parasite; enfin le comédien Camerani, inventeur des soupes qui portent son nom, reçut le même honneur et vit placer son nom en tête de la préface du troisième volume.

Une fois qu'il se trouva posé en dictateur de l'art gastronomique, Grimod de la Reynière voulut régulariser et organiser sa puissance. Il institua donc une académie des sciences, section de l'art de la queue, et fonda un dîner périodique dans lequel il s'associa un jury dégustateur pour juger les mets nouveaux proposés à l'examen de l'académie, et décider s'il fallait en dire du bien dans l'Almanach des Gourmands.

Les plus grands artistes de l'art culinaire se soumettaient à ce tribunal et reconnaissaient sa juridiction. Le grand Carême, qui faisait partie lui-même du jury dégustateur, un jour qu'il y avait réunion de l'arçopage, quitta la ta-

ble vers le milieu du dîner, et revint un quart-d'heure après une casserole d'argent à la main. Il présenta, d'un air modeste et avec l'angoisse et la défiance d'un grand génie qui doute de lui-même, le met que renfermait la casserole... Par le saint pansard de Rabelais! c'était le fameux pudding à la chipolata, mélange audacieux et sublime de la cuisine anglaise et de la cuisine italienne, ces deux pôles de l'art! Conquête sans exemple dans la science! Problème devant la solution duquel avaient reculé les plus illustres maîtres. Carême fut embrassé partout les convives et répandit quelques-unes de ses glorieuses larmes que versait le grand Musard quand douze Pierrots le portaient en triomphe à travers les galots tumultueux des bals de l'Opéra, et au milieu des acclamations unanimes de quatre mille voix.

Par suite de son besoin de tourmenter ses heureuses idées, et de les exploiter jusqu'à épuisement, Grimod de la Reynière fit paraître conjointement avec l'Almanach des Gourmands, le MANUEL DES AMPHITRYONS, contenant un traité de la dissection des viandes à table, la nomenclature des menus les plus nouveaux de chaque saison et les éléments de la politesse gourmande, ouvrage indispensable à tous ceux qui sont jaloux de faire bonne chère et de la faire faire aux autres. Ce livre, de l'aveu même des membres du jury dégustateur, était loin de valoir l'Almanach des Gourmands. D'Aigrefeuille en gémit, Cambacérès en sourit, et le docteur Gastaldi en triompha, et fit paraître l'Art de Manger... qui se vendit à trois exemplaires au grand détriment des trois dupes qui achetèrent cette misérable rapsodie sans goût et sans portée, disait à son tour Grimod de la Reynière.

Pour se consoler de l'échec du Manuel, Grimod en revint pour la troisième fois à son idée favorite, à celle qui lui avait valu l'éclat et la réputation de sa jeunesse. Il se fit malade, se mit au lit, fit croire à son médecin, — à cet excellent Alibert, hélas! — qu'il se trouvait à la mort : et un beau jour tous ses amis, tous ceux qui venaient régulièrement dîner chez lui reçurent un billet d'enterrement bien et dûment rédigé dans la forme sacramentelle.

Ce billet indiquait l'heure du rendez-vous à la maison mortuaire pour cinq heures de l'après-midi, c'est à dire que si l'on voulait rendre les derniers devoirs à Grimod de la Reynière, il fallait se passer de dîner, ou changer l'heure habituelle de ce repas. Les gens d'estomac ont peu de cœur, aussi la plupart des parasites de Grimod manquèrent à la réunion sépulcrale.

Les quinze ou vingt personnes, qui moins ingrates, se rendirent au con-

aux rentes viagères et aux autres paiements courans : a. Un remboursement de 828,856 fl. 8 cents et demi à faire par le syndicat d'amortissement au trésor de l'état, conformément à la loi du 27 décembre 1822. b. Un remboursement de 215,800 fl. à faire par le syndicat d'amortissement au trésor de l'état, conformément à la loi du 5 juin 1824.

On écrit de Maestricht au Handelsblad, le 23 octobre: Par l'enlèvement de la digue à l'écluse de Hocht, la communication directe de bateaux entre Bois-le-Duc et Maestricht, entièrement interrompue depuis 1850, est rétablie de nouveau. Cela serait sans doute d'un grand avantage pour le commerce de cette ville et ranimerait en partie les relations autrefois si florissantes avec la Hollande, n'était que le transport des objets soumis aux droits d'accises le long de cette voie, est entièrement entravé par les douanes belges, et si pour les autres marchandises on ne devait des droits de transit élevés sur la partie du canal qui ne restée à la Belgique.

Cet empêchement apporté par nos alliés au commerce néerlandais, a rendu nécessaire de prendre de notre côté des dispositions analogues, et ainsi de soumettre également à des droits de transit, les marchandises qui venant de Belgique étaient transportées, par la ville de Maestricht et le rayon stratégique, vers la partie belge du canal Bois-le-Duc. Il serait à désirer, dans l'intérêt des habitants de la Néerlande et de la Belgique, que toutes ces entraves fussent promptement levées.

On lit dans le Handelsblad: Il paraît certain que les difficultés qui se sont élevées près des commissions d'Utrecht de deux espèces. Les premières sont relatives à des prétentions que la Belgique croit pouvoir élever à notre charge et au moyen desquelles on voudrait compenser les cinq millions à payer annuellement par cet Etat à la Hollande. A cet égard il n'y a pas de doute, la Belgique reconnaît ce qu'il y a d'injuste et d'illégal dans cette exigence. L'art. 13 du 19 avril est trop positif pour qu'il puisse jamais justifier semblable système. Les autres sont relatives au mode de transfert, ou plutôt de la capitalisation de la dette à payer annuellement à la Hollande par la Belgique. A cet égard nous savons positivement que de notre côté on s'est déjà montré prêt à satisfaire aux justes desirs de la Belgique.

Cette facilité, montrée par la Hollande, n'a qu'à être suivie à Bruxelles pour établir promptement entre les deux pays la bonne amitié qu'exigent leurs intérêts respectifs et que le ministre des finances a laissé entrevoir dans son récent discours.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 30 octobre.

L'audace des malfaiteurs augmente de jour en jour. Hier soir, vers 10 heures 1/2, dans la rue de Rolbeck, et non loin des spectacles forains du Sablon et de la Place de la Chapelle, un bourgeois rentrant chez lui a été attaqué par plusieurs individus qui l'ont jeté par terre, et lui ont arraché avec violence sa montre et son argent.

Hier soir, au dernier départ de Gand, un accident a eu lieu sur le chemin de fer entre cette dernière ville et Welteren, un char-à-bancs dont la roue s'est brisée, a été renversé et traîné assez loin avant que les conducteurs s'aperçussent de ce qui était arrivé. Il y avait dans ce char-à-bancs plusieurs personnes parmi lesquelles des dames qu'on a relevées évanouies. La personne de qui nous tenons ce fait a reçu elle-même une légère contusion, mais elle ignore ce qui pouvait être résulté de cet accident pour les autres; le convoi n'est arrivé qu'à dix et demie heures du soir à Bruxelles.

A la température douce et au temps serein que nous avons encore eu, il y a peu de jours, ont succédé tout-à-coup plusieurs jours nébuleux et froids. Pendant les arbres n'avaient encore perdu que peu de feuilles. Mais hier 29 octobre, la neige a tombé à gros flocons pendant toute la soirée, et par un violent vent du Nord. Ce matin les toits et les campagnes en étaient encore entièrement couverts. Il y a long-temps que nous n'avons eu un hiver aussi précoce.

Bruxelles, le 30 octobre. — (5 heures). — Le mauvais temps donnait la certitude que la suite de France serait en retard, et que l'on connaîtrait difficilement la cote de Paris. A l'ouverture de la bourse le prix de l'actif espagnol s'est établi à 26 1/2, puis il a fléchi à 26 1/4 avec peu d'affaires. Nos valeurs nationales restent dans la même stagnation.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 34 3/4, 5 p. c. 101, 4 p. c. 92 5/4 P., 5 p. c. 71 1/4 P. Société Générale titres en nom B. 755 et P., Société de Mutualité 1017 5/4 (101 3/4) et A., Banque de Belgique 720 (72) et P.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza a pris faveur, les transactions peu nombreuses, l'huile de lin un peu mieux; la graine de colza se placera facilement, il s'en présente peu en vente; tourteaux de colza demandés.

voilà, trouvent le corbillard et les voitures de deuil à la porte, la maison tendue de noir, et les domestiques éplorés et la bière sous le péristyle du hôtel. On s'entretenait dans le salon du pauvre Grimod enlevé si brusquement à ses amis; on parla de ses qualités, de son esprit, de ses amusantes réunions, et chacun finit bientôt peu à peu par causer de ses propres affaires, ou de la campagne de Russie qui préoccupait alors toutes les attentions. Une demi-heure s'était écoulée et l'on s'étonnait de ne point voir arriver les prêtres; quant tout à coup une porte latérale s'ouvrit brusquement, et un domestique vint annoncer:

— Messieurs, vous êtes servis. On vit alors dans la salle à manger, Grimod de la Reynière, assis au milieu de la table, la serviette à la boutonnière, et devant un dîner exquis, préparé avec une somptuosité digne de ce Lucullus au petit pied. Réunis pour un enterrement, les personnes qui se trouvaient là, prirent sans peine le parti d'échanger leur promenade lugubre pour un repas excellent; on fit, je vous l'assure, honneur au festin.

A huit jours de là, tous les amis ingrats de la Reynière, tous ceux qui auraient dû venir à son enterrement et qui ne l'avaient point fait, regurent du gastronome une invitation à dîner rédigée de la manière la plus affectueuse. Quelques-uns eurent la prudence de refuser, et se méfièrent d'un piège; mais la plupart vinrent au rendez-vous. Grimod les reçut avec bienveillance et les introduisit dans une salle à manger somptueusement servie. Chaque plat, suivant l'usage, était recouvert d'une cloche d'argent. Au signal du maître, les domestiques enlevèrent ces cloches, et il se trouva dessous de petits cercueils fort proprement ajustés et qui contenaient les différents mets. Grimod, avec un sang-froid de singe qui commet une malice, sans prononcer un mot, servit ses convives, et resta muet jusqu'à la fin du dîner. Alors il se leva d'un air solennel, salua jusqu'à terre, et cria d'une voix lugubre:

— De profonds!
— Clamavit ad te, répondirent les domestiques.
— Ne missa est! reprit Grimod.

Depuis ce jour-là, aucun des mystifiés ne remit les pieds chez Grimod, pas même d'Aigrefeuille. Quand on parlait de lui à l'auteur de l'Almanach du Gourmand, ce dernier levait les épaules et se sentait pris d'une des crises de toux qui le saisissait infailliblement chaque fois qu'il ne voulait pas répondre. Gambacérés lui-même ne put réconcilier les deux anciens amis : à toutes les sollicitations de l'archi-chancelier à cet égard, la Reynière répondait:

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 26 1/8.

Amsterdam, 29 octobre. — (5 heures). De tous les fonds nationaux, les intégrales ont été les plus recherchés; à l'ouverture de la bourse les cours étaient plus fermes, mais ils ont clôturé comme hier. Les transactions en actions de la Société de Commerce étaient fort animées; la baisse a néanmoins été moins importante que hier, ouverte à 107 1/2 ils sont tombés à 106 3/8 pour remonter à 107 à 1/4. On a signalé le rachat de plusieurs parties vendues précédemment. Il y avait beaucoup d'amateurs en fonds espagnols, de sorte que les cours étaient plus élevés que hier. Les Ardoins ont haussé de 1/2 p. c. Les autres fonds étrangers sans variations.

Dette active 2 1/2 p. c. 51 1/2 5/8 7 1/8 5/8, 5 p. c. 99 1/8 98 7/8, billets de chance 24 5/16 1/4 1/8 1/16 à 1/8, syndicat 4 p. c. 92 1/2 1/4, actions de la société de commerce 167 1/2 166 5/8 167 1/4 1/8 167. Ardoin 26 1/4 7/16, coupons 24 1/2 5/8, Brésiliens 74.

LIÈGE, LE 31 OCTOBRE.

ELECTIONS COMMUNALES.

Voici le résultat du scrutin de ballottage qui a eu lieu hier, entre les candidats qui n'avaient pas obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin:

Table with 6 columns: Noms des candidats, Bureau principal, 2e section, 3e section, 4e section, 5e section, Total. Rows include Brixhe cons. sortant, Collette, juge, Tombeur, idem, Dehasse, cons. sortant, Robert-Closset, de Longrée-Verbois, Joiris, commiss., Pirlot-Terwagne, Renoz, notaire, Dewandre, avocat, Delrez, commiss., Muller, avocat.

MM. Brixhe, Collette, Tombeur, Dehasse, Robert-Closset et de Longrée-Verbois ayant réuni le plus grand nombre de suffrages sont proclamés membres du conseil communal pour parfaire le nombre de 13 conseillers qui étaient à élire.

Elections d'Ans.

MM. Englebert, échevin; Houdret, docteur en médecine; Wéry, industriel; Hignoul, entrepreneur; Rigot, fermier, ont été proclamés conseillers communaux.

Elections de Huy.

MM. Mathieu, Delchambre et Bihet, ayant obtenu la majorité des suffrages, au premier tour de scrutin, ont été proclamés conseillers.

Il a été ensuite procédé à un scrutin de ballottage entre MM. Masson, Rome, Donckier et Delloye; c'est MM. Masson et Delloye qui l'ont emporté.

Elections de Hasselt.

Au premier tour de scrutin, MM. Vannes, échevin, Barthels, président du tribunal, Hamackers, chef de division au gouvernement provincial, F. Vanderstraeten, receveur des contributions, Lambert Vandersmissen, rentier, ont réuni la majorité des suffrages; en conséquence, ils ont été proclamés conseillers communaux.

Elections de Tongres.

MM. J. Jaminé, conseiller sortant; J. Hermans, id.; M. Vandendrydt, praticien; G. Defastré, conseiller sortant; L. Lismont, id., ayant réuni la majorité des suffrages, ont été proclamés membres du conseil communal.

Elections de Visé.

Voici le résultat des élections: MM. Charles Horion de Foulon, bourgmestre, membre sortant, 49 voix; Jean-Dieudonné Delgotalle, conseiller, id., 48, Jacques-Louis Monceau, conseiller, id., 45; Jacques-Joseph Paulus, en remplacement de feu M. Jean-Népumécène de Sartorius, 46. De 94 électeurs, 50 ont concouru, et notamment le doyen d'âge (nonagénaire).

Elections de Tiff.

Sur 42 votans, M. L. Crabay, échevin, a obtenu 34 voix; H. Mention, 34; H.-J. Thiry, 34; F. Pirnay, 52.

Elections de Jemeppe.

MM. Collard, Grandry, Duchesne et Fastré ont été réélus membres du conseil communal de Jemeppe à l'unanimité des suffrages.

Requiescat in pace.

Cependant, les désastres de l'empire arrivèrent, et au milieu des événements funestes qui éclataient sur l'Europe entière, et qui frappaient surtout la France, La Reynière comprit qu'il ne restait plus ni attention, ni gloire pour lui, et que de long-temps les beaux jours de la gastronomie ne renaitraient point. Il se retira donc dans son château de Villiers-sur-Orge, près de Longjumeau, et là il se mit à cultiver les lettres et la gastronomie en amant et pour lui seul. De la théorie il passait à la pratique, et se complaisait à mijoter, non pas de ses mains, car il n'en avait pas, mais de ses moignons, les mets qu'il avait inventés, ou dont il avait écrit la didactique.

Grâce à sa rare intelligence hygiénique et à un régime dont il ne se départait jamais, sa santé se conserva dans toute sa force: on le voyait, chaque jour, se mettre à table et savourer avec délices le dîner dont il avait réglé le menu et souvent même préparé les plats principaux. Du reste, il n'avait renoncé en rien à son goût pour les mystifications, et le château de Villiers-sur-Orge se trouvait rempli de surprises, de cachettes, et de moynons plus ou moins étranges de plaisanteries désoùligeantes. Une des grandes joies de Grimod de la Reynière était de parvenir à attacher à un vieux carcan féodal qui subsistait encore dans l'antique château, quel'un des invités qui affluaient toujours à Villiers-sur-Orge. D'ordinaire, on dînait en face de la malheureuse victime, on ne s'inquiétait ni de sa faim ni de sa colère, et quand on avait bien ri à ses dépens, on la rendait à la liberté, on lui servait un excellent repas, et on cherchait à la consoler et à l'apaiser par mille causeries, auxquelles elle finissait presque toujours par céder.

Un jour, une jeune et jolie provinciale nouvellement mariée, parente d'une personne qui tenait par des liens très-intimes à Grimod de la Reynière, regut, au fond de sa petite ville du nord, l'invitation de venir passer quelque temps au château de Villiers-sur-Orge. Elle accepta joyeusement et arriva bientôt accompagnée de son mari.

Je vous l'ai dit, elle était jeune, jolie, et mariée récemment à un homme qu'elle aimait.

Le lendemain de son arrivée, à déjeuner, Grimod, avec le cynisme le plus mordant et le plus cruel, raconta à un tout les détails de la conversation des deux époux dès qu'ils s'étaient retirés dans l'appartement conjugal, et parodia leurs paroles les plus intimes, leurs mots les plus murmurés à voix basse; rien ne fut omis; tout avait été entendu, et tout fut répété, commenté, mis au grand jour, prostitué! Cette atrocité néanmoins fut commise avec tant d'esprit, de finesse et de tact, il s'arrêta si bien sur le bord de la

A cause de la Fête de la Toussaint, le Journal ne paraîtra pas demain.

Le conseil communal aura bien tôt à s'occuper de la nomination d'un nouveau préfet des études au collège, en remplacement de M. Guillery, appelé aux fonctions d'ingénieur de l'état. Juste appréciateur du mérite et du zèle que M. Guillery a toujours montré dans l'exercice de ses fonctions, un grand nombre de ses anciens collègues ont adressé au conseil une pétition par laquelle ils demandent que M. Guillery soit maintenu comme préfet. Tout en nous associant à l'esprit de bienveillance et de reconnaissance qui a dicté ce témoignage d'estime envers un homme tel que M. Guillery, nous croyons cependant que le conseil ne saurait accueillir la demande de MM. les professeurs du collège sans s'exposer à des censures méritées.

Les nouvelles fonctions dont M. Guillery est investi réclament l'emploi de toute son activité et de tout son temps, et nécessiteront des déplacements fréquents qui ne lui permettront pas de surveiller les études avec toute la régularité désirable. N'étant pas établi à demeure fixe à Liège, et se trouvant, sous ce rapport, dans la dépendance complète du gouvernement, M. Guillery pourrait même être envoyé dans une autre province, avec un titre égal ou supérieur à celui qu'il possède aujourd'hui, et alors le collège, dans la supposition que M. Guillery fût maintenu, se trouverait de nouveau sans chef et sans directeur, ce qui pourrait nuire à cet établissement, aujourd'hui en pleine voie de prospérité. M. Guillery, de son côté, a combattu, tant de fois, le cumul, et exposé si bien les inconvénients qui en résultent, que nous ne pensons pas qu'il puisse accepter la place que ses anciens collègues sollicitent pour lui, sans se montrer inconséquent avec lui-même.

Il convient aussi, nous semble-t-il, que la direction suprême des études soit confiée à un homme qui se trouve en contact journalier et immédiat avec MM. les professeurs. Jusqu'à présent les fonctions de préfet ont toujours été réunies à celles de professeur de rhétorique, et une expérience de plusieurs années a démontré les avantages de cette combinaison. Nous ne voyons donc pas pourquoi le conseil s'écarterait aujourd'hui de la voie précédemment suivie.

Nous convenons qu'il est difficile de trouver un homme qui possède toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement ces doubles fonctions, mais ce n'est pas là un motif pour les séparer, et si l'on veut être impartial et prudent, surtout ne point se décider avec trop de précipitation, nous ne doutons pas que le conseil ne parvienne à fixer son choix sur un professeur réellement capable. Les émoluments attachés à la place vacante par le départ de M. Guillery, et la considération qu'elle procure, offrent des attraits suffisants à l'ambition même des hommes les plus distingués par leurs connaissances et leurs talents.

La grande pensée qui a présidé à la construction du chemin de fer, est la jonction de l'Escaut et du Rhin. A mesure cependant qu'on s'est éloigné de l'époque de l'adoption de la loi à laquelle nous devons cette belle voie de communication, on s'est écarté aussi du but primitivement désigné, et au lieu de s'occuper avec activité de l'établissement de la ligne principale, on s'est surtout occupé des lignes accessoires, uniquement pour satisfaire des intérêts de localité. C'était un mal. Pour le réparer autant que possible, nous avions espéré que le gouvernement se hâterait de faire commencer les travaux dans les directions de Liège à Verviers, siège des principaux obstacles, et qu'il concentrerait sur cette section tous ses efforts et toute son activité. Notre attente n'a pas été remplie. La mise en adjudication de ces travaux, qui avait été fixée au mois d'octobre, vient d'être ajournée au vingt novembre prochain. Le Moniteur explique ce retard par les difficultés que présente l'impression d'un cahier de charges qui formera plus de trois cents pages in-folio. Mais il nous semble qu'il était facile de les prévoir, et par conséquent de les prévenir. Beaucoup de temps a été perdu depuis cinq ans, et un nouvel ajournement ne saurait se justifier. La jonction de l'Escaut et du Rhin doit ranimer notre commerce languissant et ouvrir une ère nouvelle à notre industrie frappée aujourd'hui de langueur. On ne saurait donc trop se hâter de mettre la main à l'œuvre, surtout en présence de la situation peu rassurante de quelques branches d'industrie, à l'entrée de l'hiver, et il serait vivement à désirer que quelques milliers d'ouvriers pussent être employés aux travaux, immédiatement après leur adjudication.

Par ordonnance de M. le premier président en date du 21 octobre, l'ouverture des assises de la province de Liège, a été fixée au lundi 9 décembre.

Elles seront présidées par M. le conseiller Moekel; MM. Dochen, Haenen, Vandervecken et de Bronckart siègeront en qualité de juges.

blesure, il assaisonna son venin de tant de sel, que le mari n'aurait pu sans mauvais goût se fâcher contre le méchant vieillard protégé suffisamment d'ailleurs par son âge et par ses infirmités. Après s'être bien réjoui de la rougeur et des larmes mal contenues de la jeune femme, il promit désormais de ne plus écouter aux portes, et le jura par tous les sermons qu'on voulait.

Le fait est qu'il n'écouta plus aux portes, car il n'y écoutait jamais; mais il avait fait disposer dans tous les appartemens du château, des tuyaux acoustiques qui venaient aboutir à sa propre chambre à coucher, et grâce à cette oreille renouvelée de feu Deuys, tyran de Syracuse, il entendait les bruits les plus insignifiants qui se faisaient autour de lui. Ce n'étaient pas du reste les seules dispositions excentriques du château de Villiers-sur-Orge. Chacune des chambres était décorée des fameuses insignes de houndin, de liure de cochon, et de pieds en sautoir qui rappelaient l'origine charcutière de l'auteur de Grimod; de plus, on lisait au-dessus des glaces, sur les panneaux des murailles, et jusque dans les corridors, des sentences épicuriennes et des aphorismes culinaires. Tantôt c'était l'inverse de cette maxime enseignée par Valère à Harpagon, et que ce dernier par mégarde répète à rebours: Il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger. Tantôt on voyait un trophée de gibier, entouré de cette parodie des vers de Boileau:

Faites-vous des amis prompts à vous censurer.

Il y avait encore des couplets de Désaugiers et de Piron; des fragmens de Favart et de nombreuses citations de l'Almanach des Gourmands, entre autres celle qu'on lisait en plus de vingt endroits différens:

« Malheur à ceux qui n'entendent pas la plaisanterie; ils sont indignes de se griser à la table du jury dégustateur et des succursales champêtres! »

Pour mettre et pour faire mettre cette maxime à profit, Grimod de la Reynière n'épargnait pas les plaisanteries aux hôtes qu'il hébergeait. Un de ses grands plaisirs, lorsque survénait un froid rigoureux, était de faire chauffer énergiquement le tuyau du grand poêle de la salle à manger, et de venir poser ses mains sur la tôle brûlante, non sans vanter le bien-être qu'il éprouvait, de manière à donner envie de l'imiter aux personnes qui se trouvaient là. Malheur aux imprudens qui tombaient dans le piège, car ils se brûlaient d'une façon cruelle, tandis que Grimod se frottait paisiblement les gantelets de fer qui lui servaient de mains.

Grimod de la Reynière est mort au commencement de 1858.

S. HENRY BERTHOUD.

On écrit de Hasselt, 29 octobre, à l'Indépendant :

Le prix du seigle et des pommes de terre a encore subi aujourd'hui un notable enchérissement, et comme tout tend à une augmentation, l'on se demande si la mesure qui existait du tems de l'empire et qui consistait à défendre la distillation du grain lorsque le prix avait atteint un certain chiffre, ne pourrait pas être remise en vigueur pour autant que la cherté continuerait.

On dit que dans le Condroz et sur quelques points de la Hesbaye les champs sont infestés d'une telle quantité de souris, que les cultivateurs ne peuvent les détruire même par le poison, et l'on commence à craindre pour les terres ensemencées.

On lit dans la Presse :

« On croit que le roi Guillaume était convenu avec don Carlos de ne pas reconnaître la reine tant que celui-ci se trouverait en Espagne; depuis la fuite du prétendant, il s'est vu dégagé de toute promesse, et il a reconnu la jeune reine pour faire pièce aux puissances du Nord. »

— Michel Reuter, de La Neuville, canton de Neufchâteau, est décédé le 6 de ce mois, âgé de 108 ans. Jusqu'au dernier moment il a conservé l'usage de ses facultés intellectuelles.

— A partir du 1^{er} novembre, l'administration des chemins de fer substituera les waggons couverts à ceux qui ne l'étaient pas. Elle fera aussi éclairer intérieurement toutes les voitures après le coucher du soleil. Ce sont deux mesures que tout le monde approuvera.

— M. Masset, qui a débuté avec tant de succès à l'Opéra-Comique, a contracté un engagement de 3 ans avec l'administration de ce théâtre.

On écrit de Gand, 29 octobre :

Le pétitionnement des ouvriers de nos manufactures de coton est terminé depuis plusieurs jours. Les signatures apposées à leur pétition sont moins nombreuses cependant qu'en 1835. Il n'a pas été possible de faire signer tous les ouvriers sans ouvrage, on ne les trouve pas, la plupart de ces malheureux sont dispersés on ne sait où.

Or, le nombre des fabriques qui chôment s'est rapidement augmenté depuis quelque temps, et quelques-unes d'entr'elles appartiennent aux plus considérables de la ville; nous citerons pour exemple le bel établissement de M. Woortman qui seul employait huit cents ouvriers.

M. Banneville est décidément le seul de nos industriels qui ait refusé de laisser signer la pétition dans sa fabrique.

Depuis environ une semaine le pétitionnement s'est étendu aussi à nos campagnes, où, comme on sait, sur un rayon de trois à quatre lieues et dans presque toutes les directions, de nombreux tisserands travaillent pour nos fabriques de coton. L'initiative a été prise dans le district d'Ecloo, à Waerschoot. Ils se sont fait faire une pétition, priés tous, au nombre d'environ huit cents, l'ont signée. Ces braves gens ont tout fait par eux-mêmes, et pour couvrir les petits frais du pétitionnement; ils se sont cotisés entr'eux, chaque pétitionnaire en apposant sa signature a payé la somme de deux centimes.

Un fait à noter c'est que le clergé de Waerschoot a signé en tête de la pétition, M. le doyen le premier. Certes on ne pourra pas accuser ces personnes, des ecclésiastiques, d'être poussées par un esprit d'hostilité contre le gouvernement. Les prêtres des campagnes sont les meilleurs appréciateurs de la situation de leurs ouailles; quand ces hommes là disent : le peuple est malheureux, le peuple manque de pain, il faut les croire sur parole; ce sont des témoins irrécusables.

— Quelques notables de Waerschoot ont également signé la pétition, qui depuis quelques jours déjà a été envoyée à Bruxelles. L'exemple de Waerschoot a promptement trouvé des imitateurs. On a pétitionné à Ecloo, à Wetteren; on pétitionne à l'heure qu'il est dans plusieurs autres communes à la fois. On ne doute pas que le pétitionnement ne se généralise avant peu dans nos campagnes.

Dimanche dernier a eu lieu un meeting nombreux à l'estaminet des Quatre Colonnes. Le sieur Kats y a prononcé un discours qui a duré deux heures. Il s'est élevé avec véhémence contre le gouvernement qu'il accuse de ne rien faire pour l'industrie cotonnière et d'avoir fait tirer sur le peuple. Il a exprimé la crainte que les secours que les ouvriers attendent à la suite de leurs pétitions ne soient trop éphémères et insuffisants. Il s'est élevé contre le système d'impôts, qu'il représente comme oppressif pour le peuple, et contre le mauvais usage qu'on en fait, d'après lui, sous prétexte d'armemens illusoire et en faveur du haut clergé. Il ne voit de remède aux maux que dans l'obtention des droits électoraux pour le peuple. (Messager.)

Les mercuriales officielles des dix marchés réguliers du royaume formées par les gouvernements des provinces pour la 4^e semaine du mois d'octobre (du lundi 21 au samedi 26), constatent une baisse de 10 centimes par hectolitre sur le prix moyen du froment, qui de 24 fr. 97 est tombé à 24 87, et une hausse de 20 cent. sur le seigle 14 57 à 14 57.

Il y a eu dans les quantités vendues, comparées à celles des précédentes mercuriales, une augmentation de : 2,612 hectolitres froment (11,175—15,787), et 986 hect. seigle (4,705—5,689). Cette marche progressive dans les approvisionnements, n'est pas exclusivement due à ce que les travaux de la campagne étant moins actifs, les cultivateurs ont plus de temps à consacrer au battage, elle vient beaucoup plus des résultats de la récolte qui en général dépassent ce que l'on attendait, non seulement pour les grains, mais encore pour les autres produits qui leur servent d'auxiliaires, la pomme-de-terre, par exemple.

La baisse moyenne de 10 centimes sur le froment est établie comme suit entré les marchés où ce mouvement s'est opéré : Bruxelles 74 centimes (25 fr. 89—25 18), quantité vendue en plus 1440 hect.; Namur 47 c. (24 65—24 16), quantité en moins 46 h.; Arlon 20 c. (25 25—25 05), 90 h. en plus; Louvain 15 c. (25 84—25 69), 1125 h. en plus.

Il y a eu hausse : à Bruges 1 fr. 34, (25 45—24 09), vente en moins 189 hect.; Gand 46 centimes (25 04—22 58), en plus 190 hect.; Anvers 41 c. (26 02—25 61) en moins 41 h.; Hasselt 40 c. (25 10—24 70), en plus 125 h.; Liège 5 c., les quantités pour ce dernier marché sont fictives. Mons sans variation, dix hectolitres de moins vendus.

Le seigle a baissé de 59 centimes à Arlon (16 22—15 83), pour 8 hectolitres vendus et de 5 c. à Anvers (14 65—14 60), en plus 109 hectolitres. Il y a eu hausse : à Bruxelles 62 c., (14 78—14 16), en plus 105 h.; Louvain 58 c. (15 72—15 54), en plus 189; Gand 55 c. (12 58—12 25), en plus 110; Hasselt 50 c. (15 05—14 75), en plus 151 (1880—1729 h.); Bruges 16 c. (15 09—12 95), en plus 194. Liège et Mons sans variations. Le seigle n'était pas coté à Namur aux précédentes mercuriales.

La fermeté des prix des céréales en Belgique, est difficile à expliquer en présence de ce qui se passe à l'étranger. L'Angleterre qui servait de base à toutes les opérations du commerce important des grains, jouit depuis plusieurs semaines d'une baisse

rapide qui a porté les droits d'entrée à un taux si élevé qu'il repousse les arrivages de l'étranger. En France les principaux marchés sont calmes et il y a eu sur d'autres une diminution notable dans les cours. De toute nécessité, cet état de choses au dehors ne peut manquer d'avoir une prompte réaction chez nous.

ESPRIT DES JOURNAUX HOLLANDAIS.

Dans son dernier numéro, le Handelsblad publie un long article sur les projets de budget.

Le tableau que la feuille Amsterdamoise trace de la situation financière de la Hollande, est affligeant.

Il faut que le mal soit bien grand et la nécessité d'y porter remède bien pressante, pour arracher des plaintes aussi vives à un journal modéré et dont on ne peut mettre en doute l'attachement au gouvernement.

Voici l'article du Handelsblad :

« Lors de l'ouverture de la session des états-généraux nous déclarâmes que les passages du discours du trône relatifs à l'état des finances nous paraissaient manquer de clarté, et que, pour les apprécier, nous attendrions les communications annoncées à la représentation nationale.

« Les projets de loi du budget ont été présentés aux états-généraux; ils sont accompagnés de communications qui donnent peu d'éclaircissements sur le véritable état de nos finances; de sorte qu'après en avoir pris connaissance, beaucoup de personnes devront déclarer qu'elles ne connaissent ni ne comprennent cet état.

« A qui la faute? déclarons-le franchement : ceci est le résultat de la situation compliquée et peu encourageante des finances de l'état, qui depuis plusieurs années a entraîné les états-généraux de mesure en mesure jusqu'à ce qu'enfin ils se sont aperçus que cette situation n'était plus tenable et qu'une amélioration était impérieusement exigée.

« Il est à regretter que la commission chargée par le roi d'examiner l'état de nos finances, n'ait pas achevé ses travaux, retard qui, du reste, doit être attribué au court espace de temps qui s'est écoulé entre la création de cette commission et la présentation des lois de finances pour 1840.

« Ces projets ne sont destinés à être appliqués qu'à un court période; ils n'exerceront une grande influence ni sur le présent ni sur l'avenir; ils n'ont d'autre but que de pourvoir à des besoins immédiats et d'épargner à l'état des embarras nés de malheureuses circonstances.

« Si ces projets ne pouvaient grever l'avenir, nous en conseillerions l'acceptation, ou du moins elle nous serait indifférente; ils ne constituent qu'une sorte d'interregne, c'est ce qui nous fait espérer qu'on s'occupera sans retard et avec activité à améliorer l'état si compliqué de nos finances.

« Qui, il est temps que l'on mette un terme à ces augmentations annuelles de notre dette, qui peu-à-peu, sous divers noms, est parvenue à un chiffre effrayant. Il est temps que l'on diminue les dépenses trop considérables de l'état. Que l'on recherche donc des moyens d'amélioration et surtout qu'on ne perde pas de temps.

« La nation a appris par le discours du ministre des finances que malgré l'élevation des dettes, malgré les énormes contributions qui écrasent, l'équilibre est rompu entre les dépenses et les recettes et que pour prévenir tout danger, une mesure financière extraordinaire est devenue nécessaire, nécessité aussi inattendue qu'incompréhensible et qui donne une idée défavorable des finances de l'état.

« Si nous comprenons bien les paroles du ministre, les 56 millions qu'on demande, sont principalement destinés à permettre au département des colonies de rembourser les avances considérables pour lesquelles les produits ont été engagés et dont il ne peut pas disposer librement.

« Si nous comprenons bien ces paroles, les produits des possessions néerlandaises aux Indes sont mis en gage et les 56 millions doivent servir à les dégager. Peut-il exister une preuve plus convaincante de l'état embarrassé de nos finances?

« Pour arriver à son but par la bonne voie, il faut que le gouvernement soit franc; il faut qu'il fasse connaître sans réserve à la représentation nationale, disons mieux, au peuple lui-même, le véritable état des choses; il faut qu'il le mette à nu; il faut qu'il ne se laisse pas effrayer par l'accumulation alarmante des dettes; il faut qu'il fasse connaître tous ses engagements de quelque nature qu'ils soient; il doit en un mot inspirer de la confiance à la nation, et uni à elle, quitter à jamais la voie fatale où l'on est engagé de tristes circonstances.

« Quand tout aura été divulgué, quand il ne restera plus rien de caché, alors, mais seulement alors, on pourra aviser aux moyens de relever nos finances, alors la nation ne reculera pas devant des sacrifices, parce qu'elle aura la conviction que l'avenir est assuré et qu'elle n'a pas à redouter des désastres qui puissent conduire à une catastrophe sans remède.

« Pas d'augmentation de dette! pas d'augmentation de dépenses! tels doivent être les principes du gouvernement. Sans cela, il n'y a pas d'amélioration possible. Que ces principes soient irrévoquablement adoptés, et alors on pourra insensiblement alléger les charges de l'état et employer les revenus de l'Orient à l'extension de la prospérité nationale.

« Cet exposé de notre situation financière, nous ne le trouvons pas dans la communication faite de la part du gouvernement. Au contraire, nous remarquons dans le discours du ministre des obscurités, comme s'il n'avait pas pu ou pas osé en dire davantage.

« Ainsi on ne dit pas pourquoi aucun projet n'est présenté pour le rachat et l'amortissement de la dette.

« Ainsi on ne dit pas dans quel état se trouve le syndicat d'amortissement.

« Ainsi on ne dit pas où en est cette affaire des produits coloniaux mis en gage par le département des colonies.

« De la roue, de la franchise et de la confiance, voilà sur quoi nous insistons; par-là seulement on parviendra à rebâtir sur une base solide l'édifice financier, à le reconstruire dans des proportions rationnelles et à prévenir tout retour dans la voie fatale suivie jusqu'ici.

« Nous avons cru devoir publier cette introduction avant d'examiner de plus près les projets et de dire ce que nous en pensons. Nous espérons avoir été les organes de ceux qui ont à cœur le bien-être de la patrie et qui croient à la nécessité de relever les finances de l'état.

VILLE DE LIÈGE. — FOIRE D'AUTOMNE.

Le collège des bourgmestre et échevins prévient les personnes qui désirent faire concourir des chevaux pour les primes accordées par la résolution du conseil communal du 19 octobre 1838, que le jury se réunira le samedi 2 novembre prochain, à midi, dans la cour de la caserne du Pont-Maghin, où les chevaux susmentionnés devront être conduits.

Le bourgmestre, J.-J. Tilman.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 31 octobre, le premier acte de la DAME BLANCHE, opéra.—Un DUEL SOUS RICHELIEU, vaudeville en 3 actes.—Les RENDEZ-VOUS BOURGEOIS, opéra en 1 acte.

ANNONCES.

MAGASIN DE MODES, Soieries et Nouveautés,

RUE DE LA REGENCE, N. 3, A LIÈGE.

M. TILMANT a l'honneur d'annoncer son retour de PARIS avec un JOLI CHOIX de ce qui a paru de plus nouveau en Chapeaux, Bonnets, Cols, Pélérines, etc.

Eléonore LEFEVRE,

RUE DE LA RÉGENCE, 7,

A l'honneur d'informer les Dames de son retour de PARIS, avec un JOLI CHOIX de MODES et NOUVEAUTÉS pour la saison.

RUE VINAVE D'ILE N° 606—24 NOUVEAU.

M^{me}. BEAUJÉAN-BAYET

A l'honneur d'annoncer

SON RETOUR DE PARIS

AVEC UN CHOIX CONSIDÉRABLE

DE

NOUVEAUTÉS:

Schalls cachemire français longs et carrés, depuis 75 frs. jusqu'à 800 frs., schalls palatins, schalls cabilles, moscovites et tartans; schalls velours, schalls chenille, satin et peluche; Etoffes pour manteaux, flanelles moscovites, mérinos satinés écossais, velours persans, satin alpaga, satin laine, imperméables, etc.;

Etoffes pour robes, mérinos français unis et façonnés, thibet, stoffs, satins laine, éoliennes unies et brochées, mousselines laine et indoux; soieries unies, marcelines, gros de Naples, levantines, satins de Chine, pouz de soie, velours des Indes, reps indiens, satins cuits, velours, etc.; façonnées satins rachele, satins cachemire, satins d'Orient, satins spolinés, chinés, écossais padichat, pekings, damas, une partie de satins brochés à 5 frs.,

Toilettes pour noces, des plus complètes; Pelletteries, quantité de manchons pour dames et pour enfants, à des prix très-avantageux et jusques dans les plus belles peaux. Grand assortiment d'articles pour deuil en étoffes pour robes, schalls, etc.

Gants pour hommes et pour dames, bas de soie, étoffes pour gilets, cravates unies et façonnées, foulards, sacs, tabliers etc. Modes en chapeaux, capottes, bonnets, coiffures, turbans, fleurs, panaches, marabouts, oiseaux de paradis; rubans, assortiment de ceintures longues et courtes;

Lingerie et broderies fines de Paris; dentelles blanches et noires, blondes, applications de Bruxelles en écharpes, fichus, volans, bandes pour garniture, etc.;

Elle a rapporté également de Paris des formes nouvelles de manteaux pour dames, paletots, pelisses, schalls, se chargeant, comme précédemment, de la confection de ces objets, dans laquelle elle apporte les plus grands soins.

CRINS NOIRS 1^{re} qualité à VENDRE à prix avantageux.—S'adresser rue du Mouton-Blanc, n. 5.

A VENDRE une MAISON, étable, fournil, et 50 verges grandes de prairie et jardins, sise à Riessonsart, commune d'Olné. S'adresser au notaire REIGNIER, à Olné.

On DEMANDE à EMPRUNTER sur hypothèques une somme de 4000 FRANCS à l'intérêt de 4 pour cent. S'adresser rue Cheravoie, n° 468.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvenière n. 24.

A LOUER ACTUELLEMENT UNE JOLIE MAISON DE COMMERCE, avantageusement connue et entièrement rafraîchie, située rue Vinave-d'Ile, n° 615-6 nouveau. S'adresser même rue, n° 606-24.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE, SÉANT A LIÈGE.

On fait savoir que, Mardi douze novembre prochain, dix heures du matin,

IL SELA PROCÉDÉ,

A l'audience des criées dudit tribunal, à l'adjudication définitive, en dix sept LOTS, des

IMMEUBLES SAISIS,

Sur M. Félix HARDY, avocat domicilié à Liège, lesquels consistent, entre autres :

En la belle et bonne MAISON, avec jardin, sise rue de la Régence, occupée par M. Lacroix-Minette.

En la belle MAISON avec cour, jardin et dépendances, connue sous le nom d'Hôtel de Hasselbrouck, faubourg St.-Gilles, audit Liège.

En un TERRAIN propre à bâtir, et douze petites maisons tenant l'une à l'autre, le tout situé même faubourg.

Et en TROIS BONNIERS ONZE PERCHES de BONNE TERRE, situés dans la commune de Jenette, canton de Hologne-aux-Pierres.

S'adresser, pour informations, en l'étude de Maître L. AERTS, avoué du poursuivant de ladite vente, sise rue Vieux Pont des arches, audit Liège. L. AERTS, avoué.

Belle Vente de Bois.

Jeudi, 7 Novembre 1859, à une heure de relevée,
Au Rivage de Chokier,

Le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX, une grande quantité de BOIS, savoir: gros chênes, hêtres, vernes, poutres, bois de fosses, jantes, rais, planches de hêtres, etc. — ARGENT COMPTANT.

vente publique de taillis A WARFUZÉE.

LUNDI 18 NOVEMBRE 1859, à 10 heures du matin,
M. le comte d'Oultremont fera vendre aux enchères publiques,
par le ministère de M^e DIEUDONNÉ, notaire à Verlainne,

1^o 4 bonniers de taillis,

Divisé en portions, croissant dans le bois Vivegnis, au Stoc-kay, commune de St.-Georges, près du rivage.
2^o Et 5 BONNIERS DE TAILLIS, essence de chêne, écorce, à diviser en portions, dans le même bois, en lieu dit aux Gar-gennes.

A 6 MOIS DE CRÉDIT.

Vente de Bois.

LE JEUDI 7 NOVEMBRE 1859, à 10 heures du matin,

M^e VARLET, notaire à Soumagne, VENDRA en hausse pu-blique, environ 70 MARCHÉS DE PEUPLIERS DE CANADA et AUTRES ARBRES au nombre desquels se trouvent quatre beaux chênes et plusieurs frênes, croissant dans les propriétés de M. Alex. Dery, situées à Soumagne, en lieu dit Werihet, occupées par les sieurs Ledent et Monsieur.

La vente se fera aux pieds des arbres.
Les amateurs sont priés de se réunir chez le fermier Ledent.

TRAVAUX

DE

BLANCHISSAGE ET DE PEINTURE

à exécuter à l'église et aux cloîtres de St.-Jean-en-Isle,
à Liège.

Les personnes qui voudraient entreprendre ces travaux, de-vront déposer avant le 5 novembre prochain, leurs soumissions cachetées en mains de M. David, receveur, dans lesdits cloîtres, chez qui l'on pourra prendre connaissance du cahier des charges.

BELLE VENTE.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le samedi, trente novembre 1859, à 11 heures, il vendra aux enchères publiques, en son étude, rue Féronstrée,

le fonds et la superficie

DU

BEAU BOIS DU VAL ST.-LAMBERT,

Commune de Seraing, à 4 milles de Liège, longeant la Meuse. Ce bois, qui contient trois cent quatre-vingt-dix hectares trente-neuf ares quarante centiares, sera exposée d'abord en quatre lots, et puis en masse.

S'adresser audit notaire, pour voir le plan et les conditions.

AVIS TRÈS-REMARQUABLE.

QUATRE MILLIONS DE FRANCS A GAGNER

Dans la 97^{me} émission des obligations garanties par la ville libre de Francfort, dont le premier tirage se fait le 11 et 12 décembre.

Cette loterie se soutenant depuis un siècle entier, et renommée dans toute l'Europe pour une des meilleures fondations de ce genre se compose en tout de 26,000 numéros. Elle est divisée en six séries et 26 tirages, qui se font dans l'espace de quatre mois, et dans lesquels il est dévolu audit nombre de billets 13,455 gains en espèces et le reste en obligations gratis pour l'émission suivante, de sorte

QU'AUCUN NUMÉRO NE PEUT SORTIR EN BLANC.

D'ailleurs tout numéro sortant dans une des cinq premières séries reçoit outre son gain un billet gratis pour les suivantes, chance, qui procure à l'acquéreur d'une seule obligation l'avantage de gagner six fois et six billets gratis.

Les primes principales se composent de frs. 450,000, 200,000, 100,000, 2 à 50,000, 2 à 40,000, 1 à 50,000, 1 à 24,000, 5 à 20,000, 1 à 12,000, 5 à 10,000, 8000, 9 à 4000 et 80 à 2000, et d'une foule d'autres gains plus petits.

PRIX D'UNE OBLIGATION CONCOURANTE AUX 6 SERIES Fr. 200
« D'UNE DEMIE ID. 100

Aux personnes qui veulent souscrire pour plusieurs actions ou à celles qui trouvent le débours susdit trop inconvénient, il est délivré des obligations entières au prix modique de fr. 150 — et des demies à fr. 75 — sous la seule condition, qu'elles veulent renoncer aux gains minimes de fr. 100 — et au-dessous, ce qui néanmoins leur donne tout droit aux billets gratis et les fait pleinement concourir à tous les gains supérieurs, qui font l'attrait essentiel de toute loterie. — Les actions étant presque toutes sous-crites en Allemagne même immédiatement après la publication d'une nouvelle émission on est prié de s'adresser au plutôt possi-ble à l'agence générale de

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

MAISON ORBAN, EN FACE LE PONT D'ILE,

A l'honneur d'annoncer qu'il continue sa fabrique de COLS de SATIN et COLS CRAVATTES, et qu'il est possesseur d'un nouveau moyen d'empêcher les cols de s'user en-dessous. On se charge des raccommodages.

Le même tient un assortiment complet de Gants, Parfume-ries, etc.

Sa fabrique de Registres, de Cartonnages, de Reliures, etc., est toujours en pleine activité. Il est parfaitement assorti en Fournitures de Bureau.

VENTE

DE

TROIS MAISONS

SITUÉES A LIÈGE,

SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE.

LUNDI 4 NOVEMBRE 1859, à 2 heures de relevée,

Il sera procédé,

En l'étude de M^e LAMBINON, notaire à Liège, à la vente aux enchères publiques :

1. d'une Maison,

cotée 258, avec un petit jardin derrière située sur les Fossés au commencement du faubourg Vivegnis, à Liège, joignant à MM. Levieux et Houtain.

2. d'une autre Maison,

portant le n. 422, située en Pourceaurue, à Liège, joignant du levant et du midi à M. Vandenstein de Jehay, du couchant à Mme. Beckers née Deponthiere.

3. d'une autre Maison,

cotée 272, avec une petite cour située à Liège, rue de la Chaîne, tenant à M. Palante.

S'adresser audit M^e LAMBINON, dépositaire des titres de propriété qui offrent toutes les garanties désirables.

COURS DE SOLFÈGE

(MUSIQUE.)

M. Etienne SOUBRE,

Professeur-adjoint au Conservatoire Royal,

OUVRIRA LE 5 NOVEMBRE PROCHAIN,

UNE CLASSE DE SOLFÈGE

Les leçons se donneront les Mardi, Jeudi et Samedi de 6 à 7 heures du soir, dans une des salles de l'Institution de MM. Lenoir et Malchair, place St.-Jean.

La durée du cours sera de six mois et comprendra l'étude de la première partie des solfèges de Garaude.

On peut s'inscrire dès-à-présent chez M. SOUBRE, rue de Université, n. 5.

La rétribution trimestrielle est fixée à 20fr. payables d'avance

A VENDRE

POUR EN JOUIR TOUT DE SUITE,

UNE

Belle Maison Neuve,

A PORTE COCHÈRE,

très solidement bâtie et fraîchement décorée, située rue Larnelle, près de l'Eglise de St-Jean-en-Ile, à Liège, consistant : en sa-lons, place à manger, cabinet, office, lavoir citerne et caves des-sous; 2 salons et 2 cabinets au 1er. étage, 4 pièces au second et grenier au-dessus. Chacune des pièces du rez-de-chaussée et des étages est garnie d'une cheminée en marbre. Une grande cour derrière, au fond de laquelle il se trouve une écurie pour 3 chevaux et une remise pour trois voitures avec chambres de domestiques et grenier à foin au-dessus.

Et une MAISON joignant à la précédente, pouvant, par sa construction, y être réunie à peu de frais, consistant en 2 pièces aux rez-de-chaussée, cave et office dessous, 4 pièces aux étages et grenier au-dessus.

S'adresser pour voir ces immeubles à la maison n. 9, rue du Pot-d'Or, et pour connaître les prix et conditions au notaire BIAR, place St-Paul, n. 62, à Liège.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIÈGE (Ans) : Pour Bruxelles, à 8 h. 20 du m. (1re. cl.), midi 45 (2e. cl.) 4 h. 55 de rel. — Anvers, 8 h. 20 du m. et 4 h. 55 du s. (1re. cl.) — Gand, 8 h. 20 du m. (1re. et 2me. dép. Malines), midi 45 (2e. cl. et 1er. départ Malines.) — Bruges, Ostende, Courtray, midi 45 m. (2me. cl. et 1re. depuis Malines.)
DE BRUXELLES : Pour Liège, 7 h. du m. (1re. cl.) 10 h. 45 id. (2e. cl.) 5 h. 15 de rel. (1re. cl.) — Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.), 8 h. 50 id. (id.), 11 h. 15 id. (id.), 5 h. de rel. (2e. cl.), 6 h. 50 id. (1re. cl.) — Gand, 7 h. 45 du m. (1re. cl.), 10 h. 45 id. (2e. cl.), 5 h. 50 de rel. (1re. cl.), 5 h. 45 id. (id.) — Ostende, 7 h. 45 du m. et 5 h. 50 de rel. (1re. cl.) — Louvain, 6 h. 50 de r. (1re. cl.) Courtray, 7 h. 45 du m. et 5 h. 50 de r. (1re. cl.)
D'ANVERS : Pour Liège, 6 h. 45 du m. (1re. cl.), 10 h. 50 id. (2e. cl.) — Bruxelles, 7 h. 50 du m. (1re. cl.), 10 h. 50 id. (2e. cl.), 4 h. du s. (id.), et 5 h. 50 id. (1re. cl.)
DE GAND Pour Liège, 9 h. 15 du m. (1re. classe et 2e. dép. Mal.), 1 h. 25 de rel. (id. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (2e. cl.) 9 h. 15 id. (1re. cl.), 1 h. 25 de rel. (2e. cl.), 6 h. 10 du soir (1re. cl.)
D'OSTENDE : Pour Liège, 7 h. du m. (1re. cl. et 2e. dép. Mal.), 11 h. 15 id. (id. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.), 11 h. 15 id. (2e. cl.), 4 h. de rel. (1re. cl.)
DE TIRLEMONT : Pr Liège, 9 h. du m. (1re. classe), 1 h. 50 de rel. (2e. cl.), 5 h. 20 id. (1re. cl.) — Bruxelles, 9 h. 50 du m. (1re. classe), 2 h. 15 et 6 h. 10 de rel. id.
DE COURTRAY : Pr Liège, 7 h. du m. (1re. cl. et 2e. dép. Mal.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.) et 4 h. 15 du s. (id.)
DE ST.-TROND : Pr Liège, Bruxelles, Anvers, 8 h. 45 du m. (1re. cl.) et 5 h. 44 du s. (id.) — Gand, 8 h. 45 du m. (1re. cl. et 2e. depuis Malines.)

BOURSES.

PARIS, LE 29 OCTOBRE.

5 p. c.	81 75	Mutualité.	—
4 p. c.	110 90	Act. Réunies.	—
5 p. c.	2870	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	1253	Dettes actives.	50
Ob. de la v. de Par.	—	Passive.	7 5/8
Emp. belge.	—	Emp. romain.	105 5/8
Soc. générale.	—	Naples.	105
B. de Belg.	775	Empr. port. 5 p. c.	25 1/4

AMSTERDAM, LE 29 OCTOBRE.

Dettes actives.	51 5/8	Espagne. Ardoin.	26 7/16
5 p. c.	98 7/8	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	24 1/16	» » 1855.	—
Synd. d'am.	—	» » Passive.	7 5/8
» 5 1/2 p. c.	—	Portugal. E. 5 op.	—
Soc. de Commerce	167	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	—
» de Rotterdam.	—	» — 1829.	105 1/4
Prusse L. 1852.	—	» C. c. Hope.	97 5/8
Autriche. Métall.	105 1/2	» Ins. gr. liv.	67 7/8
Bésil. Emp.	74	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 30 OCTOBRE.

Anvers. Dette act.	105 1/4	P	Prusse. Em. à Berl.	125
» Dette diff.	50 1/2	P	Naples. Cert. Fal.	95 1/2
Emp. de 48 milli.	101	P	Et. R. Levée 1852.	101 5/4
» de 50 milli.	92 1/2	P	Cert. à A. 1854.	100 1/8
Hollande. Det. act.	—			
» Rente rem.	—			

CHANGE.

Autriche. Métalliq.	107	A	Amsterd. C. jours	pair.	A
Lots de fl. 250.	458	P	Id. 2 mois.	—	A
» fl. 250.	324	P	Rotterd. C. jours.	pair.	A
» fl. 500.	826	A	Id. 2 mois.	—	A
Polog. Lots fl. 300	122 1/2	P	Paris. C. jours.	pair.	A
» » fl. 500	155 1/2	P	Id. 2 mois.	5/8 0/10 P.	A
Bésil. E. L. 1854.	74 1/2	P	Id. 2 mois.	40/	P
Espagne. Ardoin.	26 5/8 1/4	P	Londres. C. jours.	39/7	A
» différé.	8 1/4	P	Id. 2 mois.	50 1/8	A
Danemar. E. Not.	96	P	Francfort. C. jours	35 11/16	A
Dito à L.	74	P	Id. 3 mois	1/4 0/10	A

BULLETIN DE BOURSE DU 30.

Commencé à 26 1/2 P. 5/8 A. le cours de la rente Espagnole a rétrogradé en bourse à 26 1/4 P. après clôture lorsque les cours de Paris ont été con-nus 1/4 0/10 baisse on a fait 2 1/8 et 7 du. Cette valeur a été traitée en novem-bre de 28 5/8 à 28 P. Peu de transactions en autres fonds.

BRUXELLES, LE 30 OCTOBRE.

Dettes actives 2 1/2	54 5/4	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101	Tapis.	—
Fin courant.	92 5/4	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 milli.	71 1/4	S. C. Bruges.	101 5/4 et A
Id. de 57 mil.	95	Monceaux.	—
Emp. de 1852 (4).	75 et P	Act. Réunies.	—
Act. de la Soc. G.	—	Borinage.	—
Emp. de Paris.	—	Houyoux.	—
S. de Comm. de c.	73 et P	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	H.-F. Luxembourg	—
Banque Foncière.	—	Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B., M. et B.	—
Sclessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	—
Levant du Flenu.	—	Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	26 1/4 et A
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	—
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime fin cour.	—
Chatelineau.	—	Différée de 1851.	—
Verreries.	—	Idem de 1854.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	Bésil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Bome. E. de 1854.	—

VIENNE, LE 21 OCTOBRE.

Métalliques 4 p. c.	—	Actions de la Banque 1508 5/4.
-----------------------------	---	--------------------------------

imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 62 à Liège.

LES ACTIONS DE LA VENTE

du superbe palais de Mudling près Vienne

AU MONTANT D'UN MILLION 165,000 FLORINS,

dont le tirage se fait en deux classes savoir le 11 janvier et le 2 mars 1840, et dans lesquelles tout simple billet doit gagner, sont de même à obtenir de par la dite maison, qui est chargée de les placer au même prix qu'elles se vendent en Allemagne, c'est-à-dire, les actions simples à fr. 20 — les séries de 6 actions avec une gratis à fr. 20 — les séries de 10 avec trois gratis à fr. 200 — et celles de quinze billets avec cinq gratis à fr. 500.

ÉCRIRE SANS AFFRANCHIR.